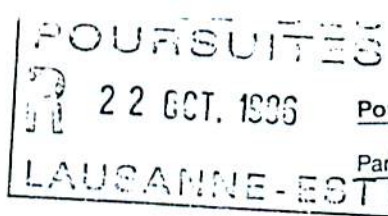


COPIE



503 075

Poursuite no

Parvenue le

Réquisition de poursuite

A l'Office des poursuites de Lausanne (est)

Canton Vaud

500

Débiteur (nom, prénom, profession et domicile; indiquer l'adresse exacte; pour les villes, la rue et le numéro)

RICHARD Philippe, ¹⁹⁴³ avocatr. Petit-Chêne 18 ^{selon annuaire} ~~adresse prof~~

adresse privée

1003 Lausanne

AV. de Verdier, 7, 1005 Lausanne
Né le 29.07.1945

Créancier (nom, prénom et adresse exacte)

ERNI Denis, Fourchaux 16, 2610 St-Imier

UBS Lausanne-Gare, compte no: 243/29300840A,

Erni Denis, ccp (UBS) :10-315-8

Compte de chèques no

Représentant du créancier (nom, prénom et adresse exacte)

Compte de chèques no

Montant de la créance: Fr. 1'000'000.-- plus intérêt à 5 % du 1 mai 1996

~~Fr. 200.-- Frais exp de créancier~~

Titre et date de la créance ou, à défaut de titre, cause de l'obligation

Dommages-intérêts en raison de :

- violation du principe d'égalité des citoyens devant la loi
- entrave à la déposition d'une plainte pénale contre un avocat
- manque de diligence pour agir, face à une situation urgente (cas ICSA)

Poursuite contre un débiteur marié sous les régimes de l'union ou communautés des biens, voir explications au verso, chiffre 3

Observations du créancier: M. Richard est solidairement responsable avec Patrick Foetisch, jusqu'à concurrence du million ci-dessus, pour les motifs cités ci-dessus. Veuillez m'envoyer un reçu de la réquisition.

Montant de l'avance de frais faite par le créancier: Fr. 200.--

Avance faite (biffer ce qui ne convient pas)

Avance par CCP 25 OCT. 1996

~~en espèces~~~~par un versement ou virement au compte de chèques postaux de l'Office des poursuites~~~~exceptionnellement, en timbres poste d'une valeur aussi élevée que possible ou en étiquettes munies d'empreintes de machines à affranchir~~

oisillons 4 - 1009 Parly

Lieu et date

St-Imier, le 19 octobre 1996

Signature du créancier ou de son représentant

D. Erni

Faute d'avance de frais, il ne sera pas donné suite à votre réquisition.

Frais du commandement de payer.

NOUVEAU TARIF, valable dès le 01.03.1994

Créance (Fr.)	Emolument
jusqu'à 50.-	12.-
supérieure à 50.- jusqu'à 100.-	15.-
supérieure à 100.- jusqu'à 500.-	31.-
supérieure à 500.- jusqu'à 1 000.-	48.-
supérieure à 1 000.- jusqu'à 10 000.-	68.-
supérieure à 10 000.- jusqu'à 100 000.-	98.-
supérieure à 100 000.- jusqu'à 1 000 000.-	198.-
supérieure à 1 000 000.-	408.-

Voir les explications au verso